

**Valérie BENICHOU**  
*Avocat à la Cour*

---

**32 rue Fortuny - 75017 Paris**  
**Tel: + 33 (0)1 42 12 92 73 - Mob: + 33 (0)6 62 54 06 83**  
**E-mail: valerie.benichou@avocats-associes.net**

Monsieur Laurent VASTEL  
Président de « Fontenay-Demain »  
Hôtel de Ville  
75 rue Boucicaut  
92260 Fontenay aux Roses

*Par lettre recommandée avec accusé de réception + email*

Paris, le 5 mars 2024

Monsieur,

J'ai été saisie de la défense des intérêts de Monsieur Gilles MERGY dans le cadre du différend qui vous oppose.

Je vous rappelle les faits à l'origine de ce différend.

Un article intitulé « nouveau concept de l'opposition : construire des logements à Fontenay dans les villes voisines » a été publié, le 2 mars 2024, sur le blog de l'association « Fontenay Demain » dont vous êtes le Président.

Or, cet article est porteur d'informations erronées.

En effet, le nom du Directeur de la publication ne figure pas sur le blog contrairement aux obligations légales.

En conséquence, mon client sollicite, au titre de son droit de réponse et ce, conformément aux dispositions légales relatives au droit de la presse, que soit publiée sur le blog de l'association «Fontenay Demain », l'intégralité de son intervention au Conseil municipal du 29 février 2024 que vous trouverez ci-après :

**Intervention de Monsieur Gilles MERGY au Conseil municipal du 29 février 2024**

Même si la procédure des questions écrites ou orales porte selon le CGCT sur les affaires de la commune et même si elle a été envoyée hors délai, je ne suis pas procédurier contrairement à vous et j'y réponds bien volontiers.

Je précise juste qu'il ne s'agit pas d'un débat et que par conséquent par parallélisme des formes par rapport à nos questions, vous n'avez pas à reprendre la parole après ma réponse.

J'insiste sur le « je » car je réponds en mon nom propre et pas au nom de l'opposition.

La première chose que je voudrais souligner et qui ne vous a probablement pas échappé c'est que je n'ai pas gagné les élections municipales en 2020.

Je suppose donc que votre question qui relève un peu de la politique fiction consiste donc à anticiper d'éventuelles élections municipales anticipées qui seraient organisées par la Préfecture à la suite de la démission d'une partie de votre majorité en raison du climat détestable qui y règne.

Supposons donc pour poursuivre le scénario de politique fiction que les habitants de notre commune particulièrement mécontents de votre bilan donnent la majorité à la liste que j'aurais l'honneur de conduire.

Si je deviens Maire, la première chose que je ferais en matière d'urbanisme et de logement, ce sera d'interdire formellement toutes les invitations à déjeuner des promoteurs immobiliers et ne surtout plus leur donner les clés de la ville en leur permettant d'aménager un quartier tout entier comme vous le faites sur l'ilot Potiers en nous faisant perdre la maîtrise du foncier.

Je voudrais ensuite vous rappeler que l'urbanisme est une compétence du territoire puisque vous le savez nous sommes en train de mettre en place le PLUI. Il y a au sein du Territoire des communes mieux placées car accueillant de nombreuses friches notamment industrielles pour y construire des nouveaux logements et la solidarité doit jouer au sein du territoire. En matière de construction de logements, il faut en effet gérer des contraintes paradoxales : des nouveaux logements sont nécessaires mais il faut mettre fin à l'artificialisation des sols contrairement à ce que vous faites depuis 2014.

Supposons néanmoins que le Préfet refuse de mutualiser au niveau du Territoire les objectifs de construction et qu'il continue à imposer sur FAR la construction de 1300 logements.

Dans cette hypothèse, la première chose à faire sera de recenser précisément tous les logements construits depuis votre élection, ceux en chantier et ceux en projet. Avec 400 logements déjà livrés selon les propos du Maire et une douzaine de chantiers en cours dont un gigantesque dans le quartier Blagis avec plus de 600 nouveaux logements programmés, on doit déjà être très proche des 1300 logements nouveaux que je m'étais engagé à réaliser il y a 4 ans. Je ne peux pas donner le chiffre exact vu que vous avez toujours refusé de nous les donner mais Michel Renaux en tant que maire adjoint à l'urbanisme a tous les chiffres.

Supposons néanmoins que nous soyons encore en dessous de 1300 logements nouveaux. Dans cette hypothèse, je demanderais aux services municipaux d'identifier des parcelles susceptibles d'accueillir des micro-projets de construction. Mais contrairement à vous, au lieu d'aller d'abord négocier avec les promoteurs immobiliers et d'informer les riverains une fois que tout est bouclé, j'engagerais d'abord des concertations dans les quartiers concernés pour recueillir les avis et les contraintes exprimés par les riverains avant d'aller échanger en toute transparence avec des promoteurs sur la base d'une charte de construction imposant des critères environnementaux, RSE, éthiques et de qualité architecturale. Aucun dossier ne respectant pas cette charte de construction ne pourra être instruit ensuite.

Depuis 10 ans, vous avez fait le choix de construire à marche forcée en discutant en catimini avec des promoteurs immobiliers et en imposant vos choix aux Fontenaisiens d'où le nombre élevé de recours.

Si j'étais à votre place, je ferais exactement le contraire en privilégiant la transparence, la concertation et le dialogue pour construire sur Fontenay des logements de qualité et accessibles à tous.

Gilles Mergy

A défaut de publication sur le blog « Fontenay Demain » de ce droit de réponse dans les meilleurs délais, Monsieur MERGY est parfaitement disposé à utiliser tous les moyens de recours mis à sa disposition.

A toutes fins utiles, je me permets de rappeler que mon client a procédé sur le blog “ateliers fontenaisiens” dont il est le Directeur de publication, à la publication de deux droits de réponse qui lui ont été adressés à la demande de Monsieur VASTEL.

Bien évidemment, et conformément aux règles déontologiques de ma profession, je vous invite à transmettre ce courrier à votre conseil habituel.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Valérie BENICHOU  
Avocat